

Avis Technique 16/09-580

Barrière anti-termite

Kordon

Titulaire : Société Bayer Environmental Science
16 Rue Jean Marie leclair
CP 106
FR-69266 Lyon Cedex 09
Tél. : +33(0)4 72 85 43 85
Fax : +33(0)4 72 85 43 39
E-mail : christiane.olivier@bayercropscience.com
Internet : www.kordon.fr

Distributeur : Société Koatchimie
Z.I. Route de Vannes
FR-56920 Noyal Pontivy
Tél. : +33(0)2 97 25 00 06
Fax : +33(0)2 97 27 95 32
E-mail : koatchimie@koatchimie.fr

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 16

Produits et procédés spéciaux pour la maçonnerie

Vu pour enregistrement le 5 mai 2010



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 16 « Produits et procédés spéciaux pour la maçonnerie » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 01 Avril 2009, le système de barrière physico-chimique anti-termites KORDON exploité par la Société BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE. Il a formulé, sur ce système, l'Avis Technique ci-après. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne et DOM-COM. L'Avis Technique formulé n'est valable que si la certification CTB-P+ visée dans le Dossier Technique, basée sur un suivi annuel et un contrôle de l'Institut Technologique FCBA, est effective.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Le procédé KORDON® est une barrière physico-chimique, à effet répulsif et létal, contre les termites souterrains mise en œuvre en pose partielle au niveau des zones potentielles de passage de termites entre le bâti à protéger et le sol. Il est possible de réaliser une mise en œuvre en pose complète. La barrière est constituée d'une toile synthétique collée entre deux films en polyéthylène d'épaisseurs respectives 50 et 200 µm. Le procédé KORDON® nécessite l'emploi de produits chimiques biocides. La présence de substance active à effet termiticide greffée à la toile synthétique assure le non franchissement de la barrière par les termites.

1.2 Identification

La substance active imprégnée à la toile synthétique est à base de deltaméthrine (2g/m²).

Le procédé KORDON®, bénéficiant de la certification de produit CTB-P+ délivré par l'Institut Technologique FCBA, est identifiable par un marquage conforme aux exigences de la marque et comprend notamment :

- l'appellation commerciale,
- le logo de la marque CTB-P+,
- le nom du fabricant et/ ou le numéro du titulaire du droit d'usage de la marque CTB-P+.

2. AVIS

L'Avis porte uniquement sur le procédé tel qu'il est décrit dans le Dossier Technique joint, dans les conditions fixées au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (§ 2.3).

L'Avis est basé sur un suivi de l'Institut Technologique FCBA effectué selon le référentiel de certification de produit CTB-P+.

2.1 Domaine d'emploi accepté

L'Avis est formulé pour les utilisations en France Européenne et DOM-COM, zones sismiques incluses dans les conditions fixées au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (§2.32).

Le domaine d'emploi accepté par le Groupe Spécialisé n°16 est identique à celui visé dans le Dossier Technique établi par le demandeur, à savoir :

- L'utilisation du procédé pour la protection de bâtiments courants neufs (maisons individuelles, immeubles d'habitation collectif, établissements recevant du public et bâtiments tertiaires) soumis aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R.112-2 et R.112-3 du Code de la construction et de l'habitation,
- la mise en œuvre du film KORDON à la jonction fondation - murs de rive et intermédiaires en maçonnerie porteuse ou de remplissage, en ossature bois ou métallique, conjointement aux zones singulières de construction constituant une voie d'accès potentiel pour les termites souterrains (canalisations, gaines, fourreaux, joints de dallage transversant ou non,...).

L'utilisation d'un dallage comme barrière anti-termite est acceptée lorsque le dallage est strictement conçu et mis en œuvre conformément au DTU 13.3 (NF P 11-213) et dans les conditions fixées au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (§2.3).

L'utilisation comme barrière anti-termite des planchers listés ci-dessous sous Avis Technique ou DTU est acceptée lorsqu'ils vérifient les conditions fixées au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (§2.3) :

- Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolées en béton ;
- Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé en œuvre ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre ;
- Dalles pleines confectionnées à partir de prédalles préfabriquées et de béton coulé en œuvre.

L'utilisation du procédé KORDON®, pour des travaux d'aménagement des bâtiments soumis aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2006, n'est pas visée par le présent Avis.

L'utilisation du film physico-chimique KORDON® comme barrière anti-capillarité conformément aux prescriptions des DTU en vigueur est acceptée.

2.2 Appréciation sur le procédé

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.

Satisfaction aux lois et règlements en vigueur

Dans les limites du domaine d'emploi accepté, le procédé KORDON® satisfait aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2006 relatif à l'application de l'article R.112-3 du Code de la construction et de l'habitation.

Fiabilité

Le procédé KORDON® bénéficiant de la certification de produit CTB-P+ délivrée par l'Institut Technologique FCBA. Cette certification permet d'attester l'aptitude à l'emploi du produit en termes d'efficacité, cette dernière se traduisant par la résistance du produit au franchissement par les termites souterrains, et de sûreté pour la santé et l'environnement.

La fiabilité du dallage et des planchers visés au §2.1 à remplir leur fonction de barrière anti-termite peut-être assurée dans la mesure où il répond aux conditions fixées au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (§2.31).

Stabilité

La stabilité des ouvrages peut être normalement assurée et n'est pas compromise par la mise en place du procédé KORDON®.

Les systèmes de pose pouvant satisfaire aux exigences de sécurité en cas de séisme sont précisées au § 2.32 du Cahier des Prescriptions Techniques ci-après.

Prévention des accidents lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Elle peut être normalement assurée.

Finitions-aspects

Le procédé KORDON® ne permet pas la mise en œuvre directement sur le film physico-chimique d'enduits extérieurs traditionnels conformément au DTU 26.1 (NF P15-201-1).

2.2.2 Durabilité

La durabilité du procédé est estimée satisfaisante.

2.2.3 Fabrication

L'autocontrôle systématique, sous environnement ISO 9001, dont font l'objet les constituants du procédé KORDON® permettent d'assurer une constance convenable de la qualité.

2.2.4 Mise en œuvre

La mise en œuvre ne présente pas de difficulté particulière dans la mesure où elle est effectuée par des entreprises qualifiées et agréées par la société BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE suivant le protocole défini au §5.5 du Dossier Technique établi par le demandeur.

L'assistance technique apportée aux installateurs agréés par la société BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE et la mise en place d'une procédure qualité spécifique de suivi de chantiers permet d'assurer une constance convenable de la mise en œuvre.

2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

2.3.1 Prescriptions de conception

L'attention est attirée sur les risques de fissuration dans le cas de supports rigides et/ou adhérents susceptibles d'empêcher le glissement. Il y a donc lieu, d'apporter la plus grande attention aux paramètres susceptibles d'atténuer le retrait du béton et de lui permettre de s'effectuer afin de libérer les contraintes qu'il génère.

Afin d'obtenir des dallages dont le degré de fissuration, ainsi que l'ouverture attendue des fissures soient compatibles avec l'aptitude à l'emploi du dallage comme barrière physique anti-termites dans le domaine d'emploi accepté, celui-ci doit être mis en œuvre conformément aux prescriptions du DTU 13.3 (NF P 11-213).

Afin d'assurer un degré de fissuration des planchers listés en §2.1 compatible avec l'aptitude à l'emploi comme barrière physique anti-termite, il convient de vérifier que les flèches actives restent inférieures au 1/500 de la portée, pour des portées allant jusqu'à 5 m et 0,5 cm+ 1/1000 de la portée au-delà, ceci quelque soit le type de revêtement de sol appliqué.

2.32 Utilisation en zone sismique

L'utilisation du procédé en zone sismique suivant une mise en œuvre en pose partielle ou complète n'est pas admise pour des systèmes constructifs en maçonnerie et pour lesquels le procédé KORDON crée, de part sa mise en œuvre, un plan de glissement entre la structure et les fondations.

2.33 Prescriptions de mise en œuvre

Les conditions de mise en œuvre sont celles définies dans le Dossier Technique.

Ces conditions ne s'appliquent pas dans le cas d'un dispositif contrôlable pour lequel la réglementation autorise de ne pas mettre en œuvre de barrières anti-termites.

La mise en œuvre de procédé KORDON® doit être exclusivement réalisé par des entreprises agréées par la Société BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE.

La mise en œuvre de procédé KORDON® interposée entre la maçonnerie et les fondations doit être réalisée par une pose à sec sur une couche de mortier de ciment, définie dans la norme NF DTU 20.1 P1-2 (CGM), finement talochée de 2 cm d'épaisseur après prise et séchage de ce dernier, et protégée par une deuxième couche de mortier de ciment de même épaisseur sommairement dressée. À leurs extrémités, les segments de bande du film KORDON® sont placés à recouvrement minimal de 20 cm.

Les arrêts de coulage, joints de retrait traversant ou non, joints de dilatation, et joints d'isolement des dallages doivent être systématiquement protégés par une mise en place spécifique du film physico-chimique KORDON®. En présence de joints de dilatation entre deux corps de dallage, il est important que le jeu ultérieur des dallages ne porte pas préjudice à l'intégrité de la barrière anti-termite. Il est alors préconisé un traitement spécifique de la pose du film compatible avec l'ouverture possible des joints.

En cas d'utilisation d'un isolant non résistant aux termites souterrains, l'isolation thermique éventuellement mise en œuvre sous le dallage fait partie intégrante de l'ouvrage et doit être protégée en conséquence en pose complète.

Pour les zones de barrière émergeant au nu extérieur de la façade, une zone permettant l'inspection de présences de termites est requise à l'extérieur de l'ouvrage entre l'arase du sol naturel extérieur et le positionnement du film KORDON®.

Toute réhabilitation ultérieure de l'ouvrage devra tenir compte de la présence d'une barrière anti-termite et éviter de créer de nouveaux points d'entrée pour les termites.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi proposé est appréciée favorablement

Validité

Jusqu'au 30 Avril 2011

Pour le Groupe Spécialisé n° 16
Le Président
Eric DURAND

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le Groupe Spécialisé n°16 rappelle qu'une notice technique mentionnant les modalités de mise en œuvre et les caractéristiques de la barrière physico-chimique ainsi que sa durée minimale d'efficacité devra être fournie conformément à la réglementation au maître d'ouvrage par le constructeur de l'ouvrage ou des éléments mentionnés aux articles R.112-2 et R.112-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, ceci au plus tard à la réception des travaux.

Il est rappelé que le procédé KORDON® est un élément de prévention contre les termites qui ne dispense pas d'une surveillance périodique des zones propices à l'installation et au développement d'une colonie de termites.

Il est rappelé que la performance anti-termite n'est pas visée par l'Avis Technique mais directement par la certification CTB-P+.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé
n° 16
Nicolas RUAUX

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Généralités

1.1 Principe

Le procédé KORDON® est une barrière physico-chimique à base de Deltaméthrine certifié CTB-P+ à effet répulsif anti-termites souterrains.

Pose périmètre

La mise en œuvre consiste en la mise en place d'une bande de KORDON® sur les zones singulières considérées comme étant des voies d'accès au bâti pour les termites souterrains. Les dallages conçus et mise en œuvre conformément à la norme NF DTU13-3 sont considérés comme barrière physique par les termites souterrains et font donc partis intégrante du système.

Pose complète

Le procédé KORDON® peut aussi être posé sous la totalité de l'emprise du bâtiment. Il est posé avant ou après coulage de la dalle suivant le procédé de construction. Dans ce cas ; le dallage ne fait plus parti du système préventif anti termites.

Ce procédé est conforme aux dispositions de l'Arrêté Ministériel du 27 juin 2006 relatif à l'application des articles R 112-2 à R 112-4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

2. Domaine d'emploi

2.1 Généralités

Le procédé KORDON® est destiné à assurer la protection anti-termites pour tous les types de constructions telles que maisons individuelles, bâtiment de logement collectifs, bâtiment de bureaux, bâtiment industriels, bâtiment à usage commerciale, bâtiment scolaires, bâtiment agricoles... dans l'ensemble de la France métropolitaine et dans DOM/COM, y compris les zones sismiques.

3. Eléments constitutifs

3.1 Membrane KORDON®

KORDON® se compose d'une toile synthétique collée entre deux films polyéthylènes (figure 1).

La toile synthétique est imprégnée d'un termiticide à base de deltaméthrine (2g/m²). Ses propriétés sont définies dans le tableau ci-dessous.

Propriétés	Unité	Valeurs
Epaisseur	mm	1.5
Masse	g/m ²	140
Elongation	%	50-80
Résistance en traction	N	300/250

Les films polyéthylènes ont pour but de limiter tout contact avec la substance active pour l'applicateur et l'environnement, ainsi que d'empêcher les remontées d'humidité.

Le film polyéthylène orange de densité 0.922g/cm³ fait 200 ±10µm d'épaisseur. Il est résistant aux UV.

Le film polyéthylène noir de densité 0.922 g/cm³ fait 50 ±10µm d'épaisseur. Il est résistant aux UV.

3.2 Collettere

La collettere est appelé KOLLAR®, c'est un assemblage de membrane KORDON permettant d'assurer la protection anti-termites au niveau des canalisations d'évacuation des eaux EU-EV, des gaines souples (EDF, PTT, chauffage) des tuyaux d'alimentation (eau, gaz) après la rétractation du béton au cours du séchage (figure 2).

Le KOLLAR® est constitué d'une platine et d'un manchon.

Les KOLLARS® sont préfabriqués pour la protection des canalisations de diamètre 80mm à 120mm. Pour les autres traversées de dalle de dimensions différentes, les installateurs devront le réaliser sur site.

Ce produit est complété par un adhésif signalétique confirmant la présence d'une collettere KOLLAR®

4. Fabrication

4.1 Fabrication

Les films polyéthylènes sont fabriqués par la société Gelpack Entreprises Pty limited à Victoria en Australie.

La toile synthétique imprégnée de Deltaméthrine est fabriquée par la société Excel Nonwovens à North Albury en Australie.

Les films polyéthylène sont assemblés à la toile dans l'usine Joyce Foam à (Adelaide en Australie) à l'aide de la colle Bostik 6520 de la société Bostik.

L'usine est certifiée ISO 9001 certifié par Global mark Pty Ltd.

4.2 Contrôles et marquage

4.2.1 Contrôles

Le contrôle interne de fabrication du KORDON® est permanent. Il est effectué à différents stade de la fabrication :

- Contrôle des matières premières
- Contrôle du processus de fabrication
- Contrôle des produits finis

4.2.2 Marquage

Tous les matériaux fournis sont étiquetés lors du conditionnement et portent les indications suivantes : (figure 21)

- appellation commerciale,
- dimensions (longueur, largeur et poids),
- mode d'emploi,
- conditions de stockage,
- consignes de sécurité.
- Numéro de lot et date de fabrication

4.3 Caractéristiques du Produit

Dimensions :

Les rouleaux de Kordon® sont disponibles à la vente en largeur de 20cm, 30cm, 50cm et 150cm sur une longueur de 50m.

5. Mise en Œuvre

5.1 Organisation de la mise en œuvre

La mise en œuvre du système Kordon® est confiée aux entreprises ayant suivi la formation assurée par BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE. La liste des entreprises formées est régulièrement mise à jour et consultable sur le site www.kordon.fr. La formation est théorique et pratique. Un certificat d'agrément est délivré à titre nominatif à chaque salarié de l'entreprise applicatrice à l'issue de cette formation et après réalisations de deux chantiers test. L'assistance technique mise en place par BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE est disponible sur demande de l'entreprise agréée pour une aide technique et pratique sur chantier.

5.2 Assistance Technique

BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE met à la disposition des applicateurs agréés qui en font la demande, son bureau d'étude qui apporte son aide à l'intégration du système KORDON dans les projets de constructions (faisabilité, schémas de principe, ...).

L'assistance technique porte, selon les besoins, sur :

- La formation des applicateurs agréés au cours du stage d'agrément (poseurs-encadrement)
- Une assistance technique aux entreprises
- Un monitorat sur chantiers

5.3 Principales techniques de pose

Deux types d'installations :

- - Pose périmètre
- - Pose complète.

La pose périmètre consiste à bloquer le passage des termites par les discontinuités des maçonneries (périphérie du bâtiment et refends selon le mode constructif). En fonction, du mode constructif, d'une dalle béton spécifique, d'un plancher bois sur vide sanitaire inférieur à 60 cm, d'une demande du maître d'ouvrage, ou d'une préconisation

particulière de l'applicateur, une pose complète peut être nécessaire. La pose complète consiste à mettre en œuvre une pose périmètre et à couvrir l'ensemble de la surface du bâti.

5.31 Pose Périmètre

Pose Sous dallage ou plancher :

- Dallage solidarisé coffré (figure 3.1 et figure 3.2)
- Plancher sur vide sanitaire (figure 4)
- Dallage désolidarisé et isolé (figure 5)
- Dallage désolidarisé et élévation maçonnée (figure 6)
- Dallage désolidarisé et contre voile B.A. (figure 7)

Pose sur dallage ou plancher :

- Dallage solidarisé coffré (figure 8)
- Plancher sur vide sanitaire (figure 9)
- Maison ossature bois (figure 10)
- Dallage désolidarisé et élévation maçonnée (figure 11)
- Dallage désolidarisé et contre voile B.A. (figure 12)
- Pose Verticale - Zone sismique (figure 13)

5.32 Pose Complète:

Sur dallage (figure 14)

Sous plancher

Contre soubassement et sous dallage – Zone sismique (figure 15)

5.33 Points singuliers :

Canalisations (figure 16)

Joints de dilatations

Traits de scie (figure 17)

Ferraillage (figure 18)

Seuils de porte (figure 19)

Rampe d'accès (Figure 20)

5.34 Autres mode constructif

En cas de mode constructif particulier ou plus complexe, l'applicateur devra se référer au manuel de pose KORDON® régulièrement mise à jour sur le site internet www.kordon.fr et accessible aux applicateurs agréés ou demander au service technique de BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE® de valider la pose envisagée.

Les schémas donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

La protection anti-termite n'est pas obligatoire au sens réglementaire dans le cas d'un dispositif contrôlable.

5.4 Prescriptions relatives aux éléments porteurs et aux supports

5.41 Généralités

Les éléments porteurs et les supports sont conformes aux prescriptions des NF P (DTU) ou des Avis Techniques les concernant. Les supports destinés à recevoir la barrière physico-chimique doivent être stables et plans, présenter une surface propre, libre de tous corps étrangers.

5.5 Contrôle Qualité des installateurs

Le système KORDON® ne peut être installé que par des applicateurs agréés par BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE® et titulaire d'un certificat d'agrément nominatif délivré par le service technique de BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE. Ce certificat d'agrément est délivré après le stage de formation KORDON®.

Ce stage comprend :

- Une formation théorique sur la biologie des termites, les systèmes de pose du procédé KORDON® et une formation étude de plan, étude de prix et vocabulaire du bâtiment.
- Une formation pratique lors des deux premiers chantiers réalisés par l'applicateur KORDON®

Les applicateurs peuvent perdre leur agrément si leurs performances sur le terrain ne sont pas satisfaisantes. Un contrôle régulier à fréquence de une à deux fois par ans est réalisé par BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE.

Le service technique de BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE se réserve le droit de venir à tout instant sur le chantier pour constater le respect des règles de pose.

Les Installateurs KORDON® peuvent faire l'objet d'une certification de service.

La marque de certification atteste :

- de la compétence du personnel
- du respect des prescriptions techniques.

5.6 Pose de la membrane KORDON®

5.6.1 Principe général de pose

La membrane Kordon doit être compressée entre deux matériaux de construction ou fixé mécaniquement sur un matériau.

Trois principes généraux de pose :

Sous Dallage :

Avant coulage du dallage, la membrane est placée sur les bords du bâti ; plaquée (collée ou pointée) sur la planelle, le long du coffrage sur le périmètre du bâti du bord intérieur du libage au bord extérieur du dallage (voir figure 4 par exemple).

Sur Dallage :

Après le coulage du dallage, et avant la mise en œuvre des élévations, la membrane KORDON® peut être placée à plat sur le dallage, le long des bords extérieurs de la construction. Il est fixé provisoirement au dallage par clouage ou collage, en attendant d'être compressé par les élévations. (Figure 8 par exemple) (Figure 22 : schéma pose d'un angle)

Pose Verticale :

Sur des constructions types voile en béton banché ou pour protéger des points singuliers tels que rampe d'accès, la membrane KORDON® peut être placée en verticale. Dans ce cas elle sera positionnée de façon à avoir sa partie supérieure en dehors du sol. La membrane sera fixée en verticale après avoir été retournée sur 3 cm minimum. Afin d'assurer une compression optimale, elle sera fixée à l'aide d'un feuillard continue (en acier, alu ou pvc) (voir figure 12 par exemple).

5.6.2 Fixations

La membrane Kordon® peut être fixée :

- Si la fixation est provisoire car la membrane sera ultérieurement compressée par un des matériaux suivants (dalle béton, élévation, murs ossature bois fixé dans la dalle ou le plancher bois).

Colle contact en cartouche ou bidon

Colle mastic (type Rubson FT101 ou Soudal 1000fi ou similaire)

Clous à béton

- Si la membrane n'est pas compressée (pose verticale, rampe d'accès...), l'installateur Kordon® devra utiliser un feuillard métallique et fixer ce feuillard à l'aide d'une cloueuse pneumatique.

5.6.3 Recouvrements

Un recouvrement de 50 mm est suffisant pour assurer le rôle de barrière physico-chimique contre les termites. Dans le cas où le produit est utilisé contre les remontées d'humidités, il convient de se référer au DTU sur les bandes d'arase (DTU 20.1)

Les recouvrements seront protégés par la mise en place d'un adhésif tramé fourni par le distributeur.

5.7 Protections des points singuliers

Les traversées de dalle (évacuations EU-EV, gaines...) pourront être protégées par des KOLLARS si leurs diamètres sont compris entre 80mm et 120mm. Pour les autres cas, les applicateurs devront réaliser sur chantier des KOLLAR® manuels en suivant les méthodes apprises lors du stage de formation KORDON®.

L'installation de KOLLAR consiste à poser la platine sur le terre plein avant coulage de la dalle, à compresser le KOLLAR contre le tuyau ou la gaine en serrant deux colliers de serrage fournis avec le KOLLAR. 1 au raz de la platine et 1 dans la partie supérieure de la collerette. Voir figure 18.

La mise en œuvre d'un KOLLAR manuel consiste à reproduire un KOLLAR sur chantier, en réalisant un manchon compressé sur la pénétration à l'aide de collier de serrage et à réaliser une platine qui serre la pénétration. La partie visible de la remontée de la collerette sera sur le coté noir du film.

5.8 Stockage

Stocker hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Garder dans un endroit sec, dans ces conditions, la barrière anti termite KORDON® peut être stockée pendant au moins 2 ans.

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres données :

Avant la pose : Les rouleaux de Kordon® et les KOLLAR® devront être stockés dans un endroit sec.

5.9 Prévention

Indications de risque pour l'homme et l'environnement :

Pas de dangers particuliers à signaler. Classement L 50/53 (voir Fiche de sécurité – téléchargeable sur www.quickfds.com)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

Protection des mains :

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux :

La protection des yeux n'est pas requis si utilisé comme recommandé.

Protection de la peau et du corps :

Vêtement de protection léger

Mesures d'hygiène :

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

5.10 Suivi

L'entreprise BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE donne accès à ses installateurs agréés au site internet www.Kordon.fr. Le certificat est émis par BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE au profit de l'Installateur Agréé. L'Installateur doit remettre pour information au client le certificat de conformité de pose par lequel il s'engage à respecter les prescriptions de pose de BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE.

B. Résultats expérimentaux

La résistance au cisaillement à été mesuré par le Département of civil, Surveying and Environmental Engineering de l'Université de Newcastle en Australie.

La densité, la résistance à l'impact et à l'étirement à été mesuré par le département des études mécaniques et mécatroniques de l'Université de Sydney en Australie

C. Références

Le système Kordon® est utilisé depuis 1992 en Australie et a fait l'objet de plus de 150 000 installations.

Références Australiennes :

- Réserves de la banque de Sydney.
- Centre commercial de Sydney

Références françaises :

- Maison individuelle à Bruges (33), 165m² au sol, ossature bois
- Maison individuelle à Basas (33), 215m² au sol
- Maisons individuelles à Lège Cap-Ferret (33), 410m² au sol, traditionnelle
- Ensemble de logements collectifs à Lescure d'Albi (81), 114 logements
- Ensemble de logements collectifs à Mérignac (33), 44 logements
- Ecole maternelle à Salon-de-Provence (13)
- Gymnase de Bourran à Mérignac (33), 1700m²
- Entrepôts (85), 850m²

Figures du Dossier Technique

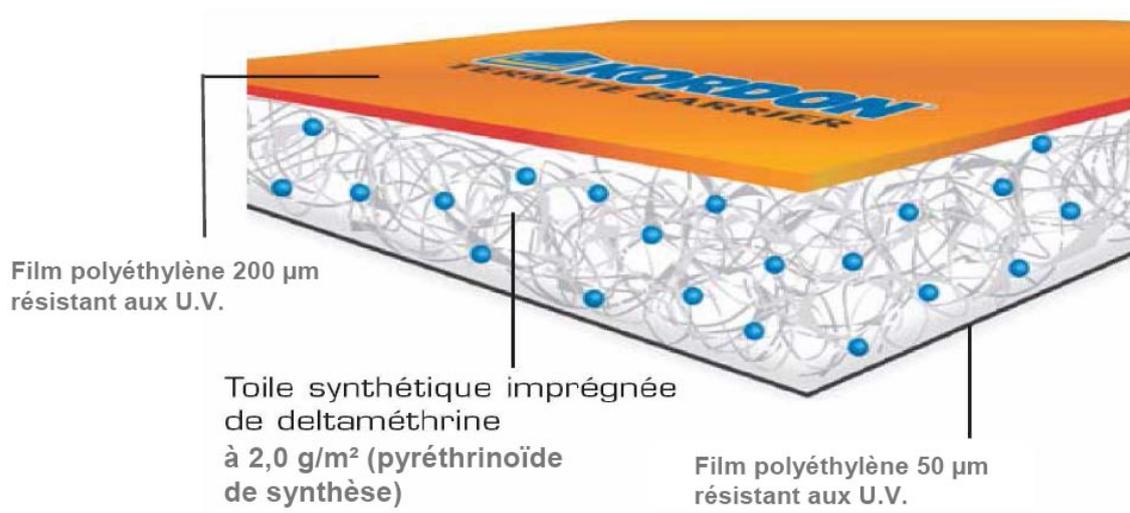


Figure 1 – Membrane KORDON®



Figure 2 – KOLLAR®

Note préliminaires aux schémas de pose :

La protection anti-termite n'est pas obligatoire au sens réglementaires dans le cas d'un dispositif contrôlable.

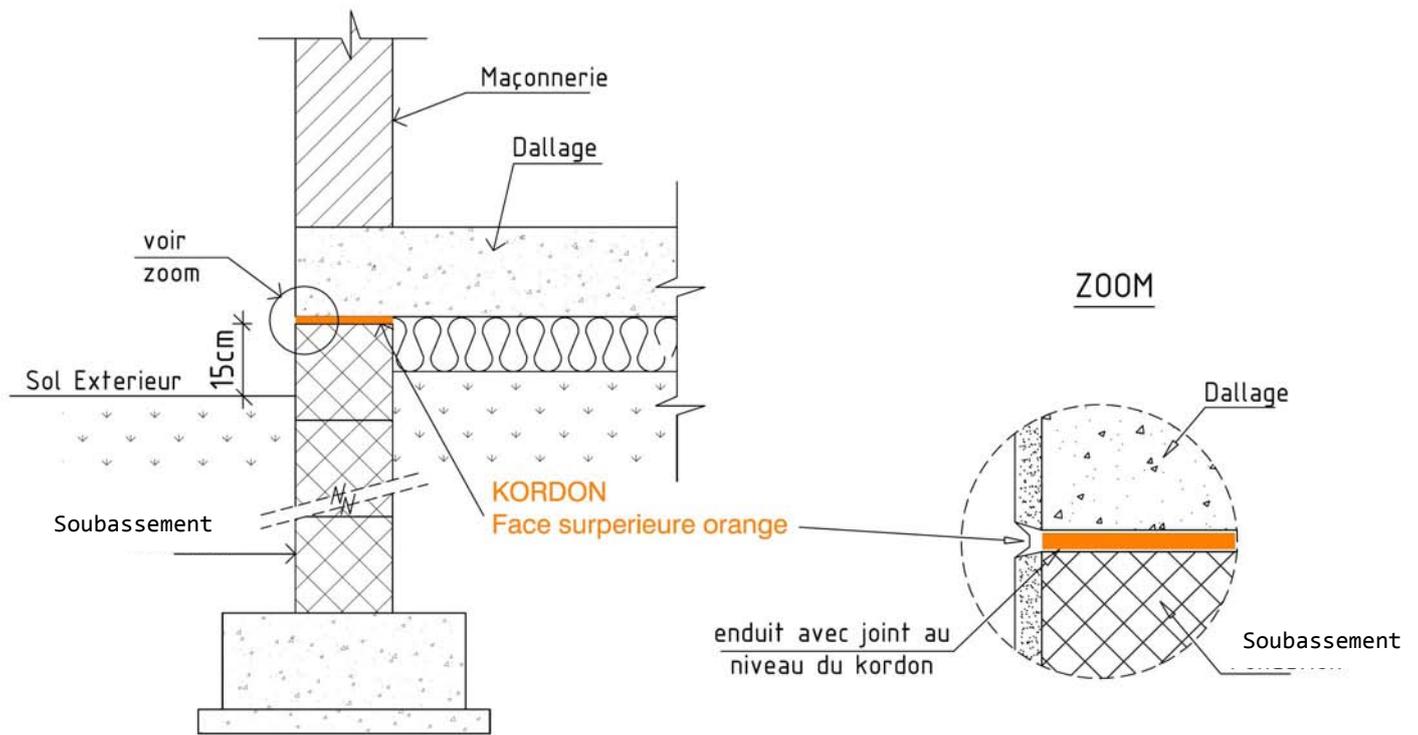


Figure 3.1 – Pose périmètre sous dallage solidarisé (hors zone sismique). Isolant sous dallage résistant aux termites.

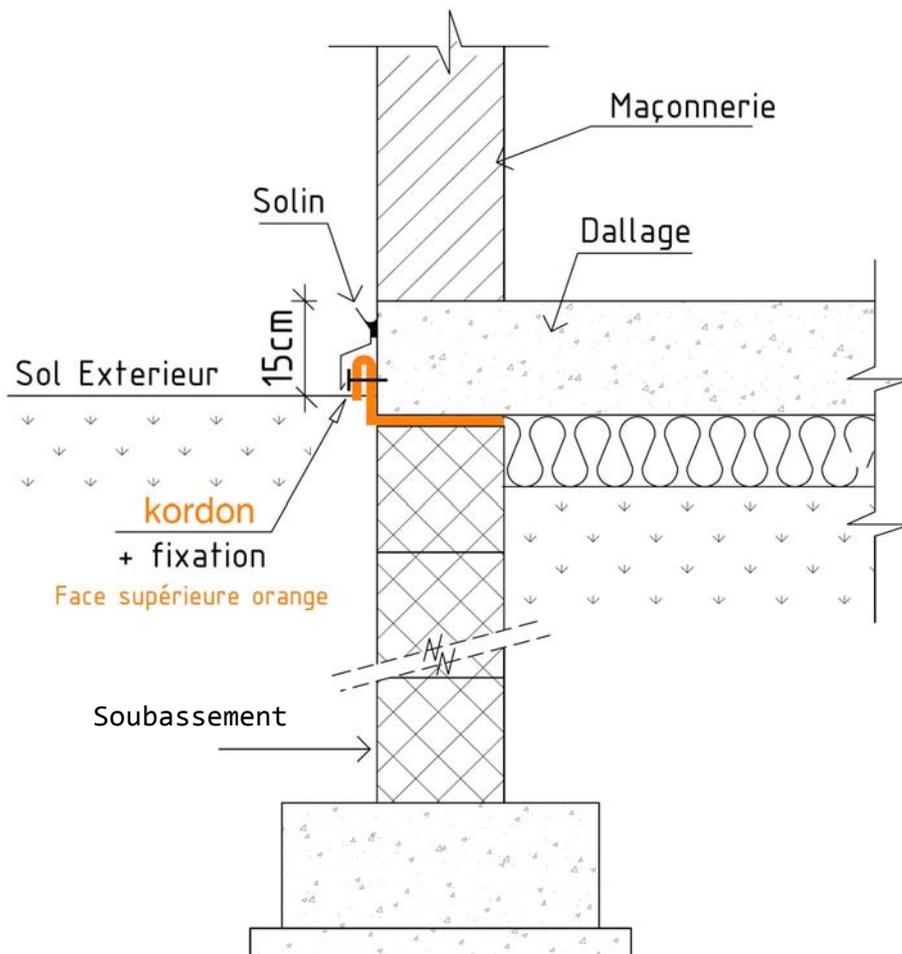


Figure 3.2 – Pose périmètre sous dallage solidarisé (hors zone sismique et hors utilisation en tant que barrière anti-capillarité) . . Isolant sous dallage résistant aux termites.

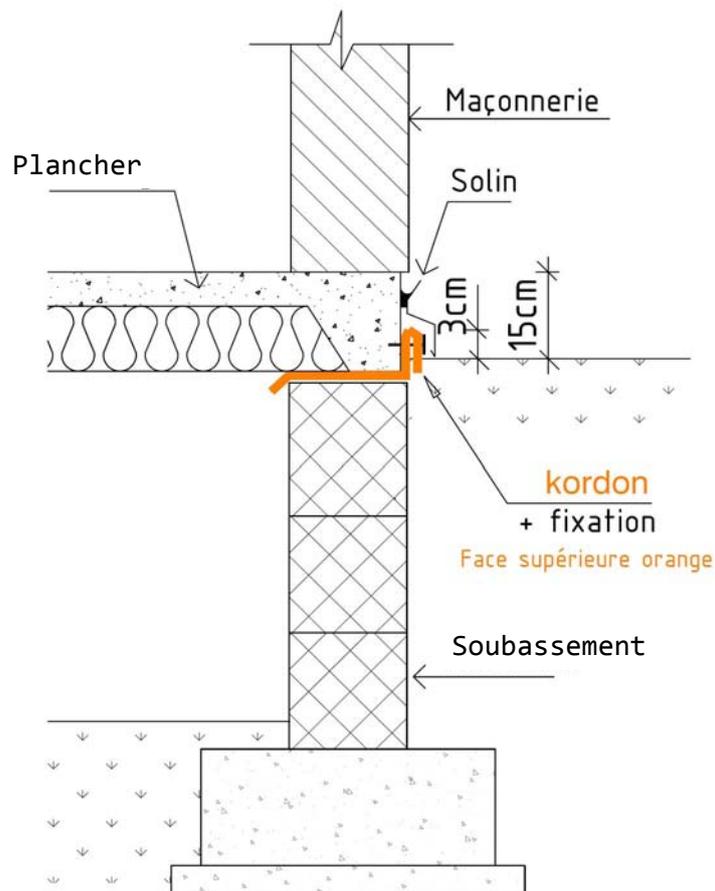


Figure 4 – Pose périmètre sous plancher sur vide sanitaire non contrôlable (hors zone sismique et hors utilisation en tant que barrière anti-capillarité). Isolant résistant aux termites.

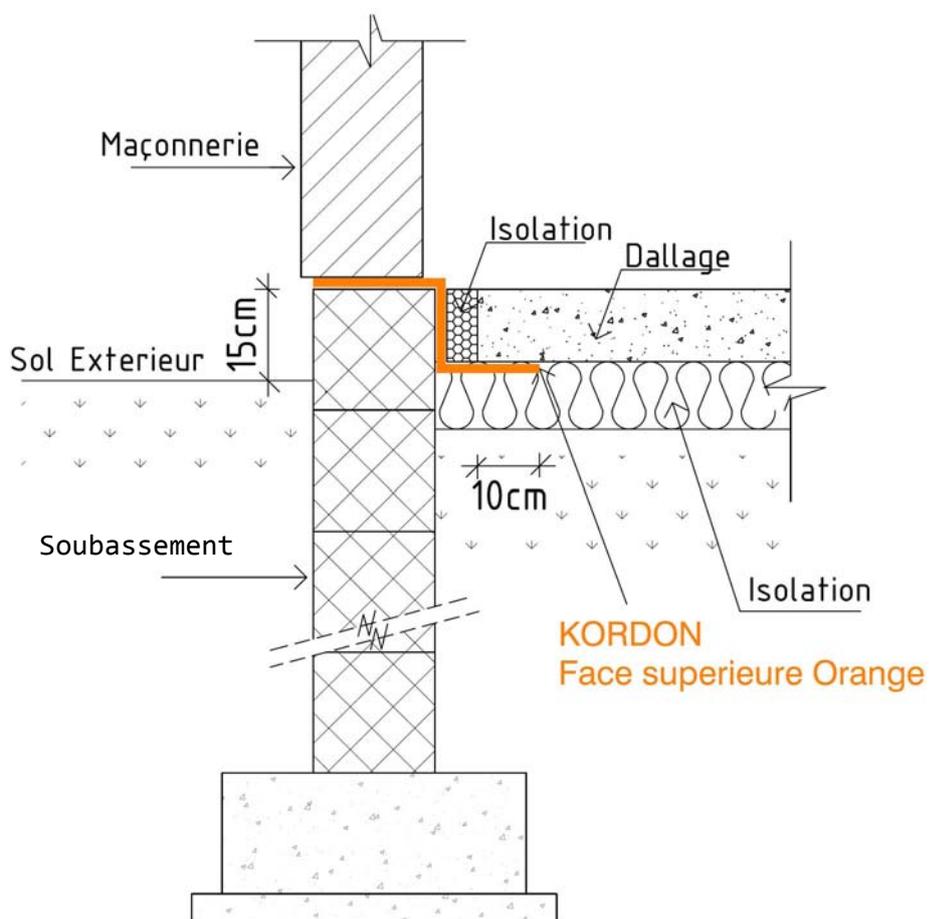


Figure 5 – Pose périmètre sous dallage désolidarisé et isolé (hors zone sismique). Isolant sous dallage résistant aux termites.

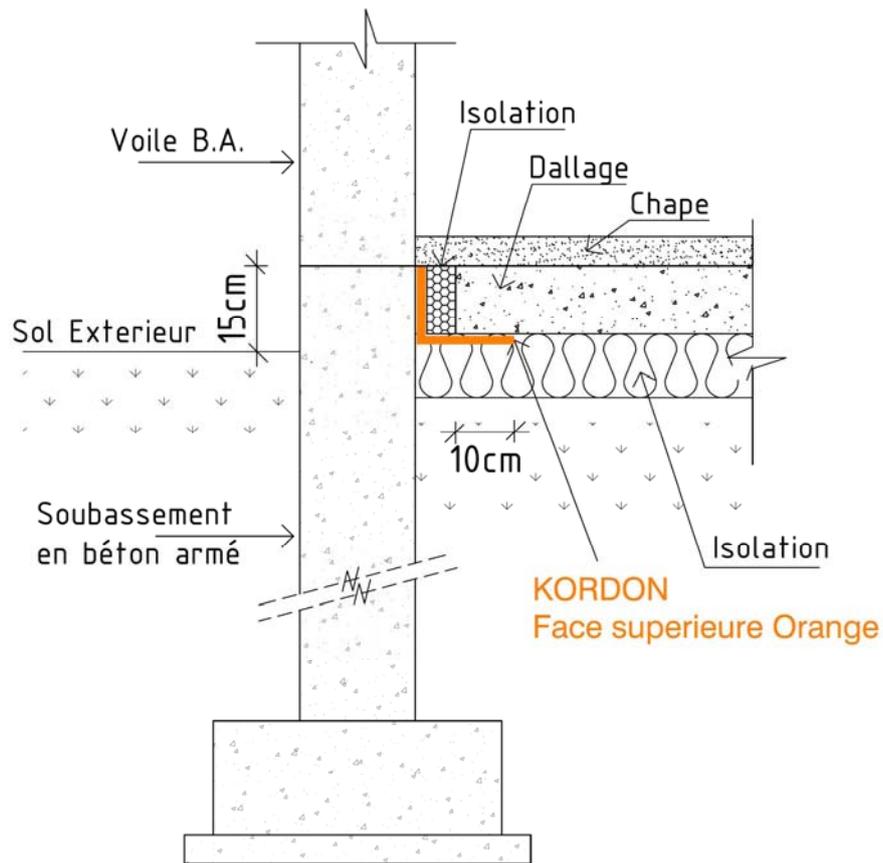


Figure 6 – Pose périmètre sous dallage et contre voile B.A. – y compris en zone sismique. Isolant sous dallage résistant aux termites.

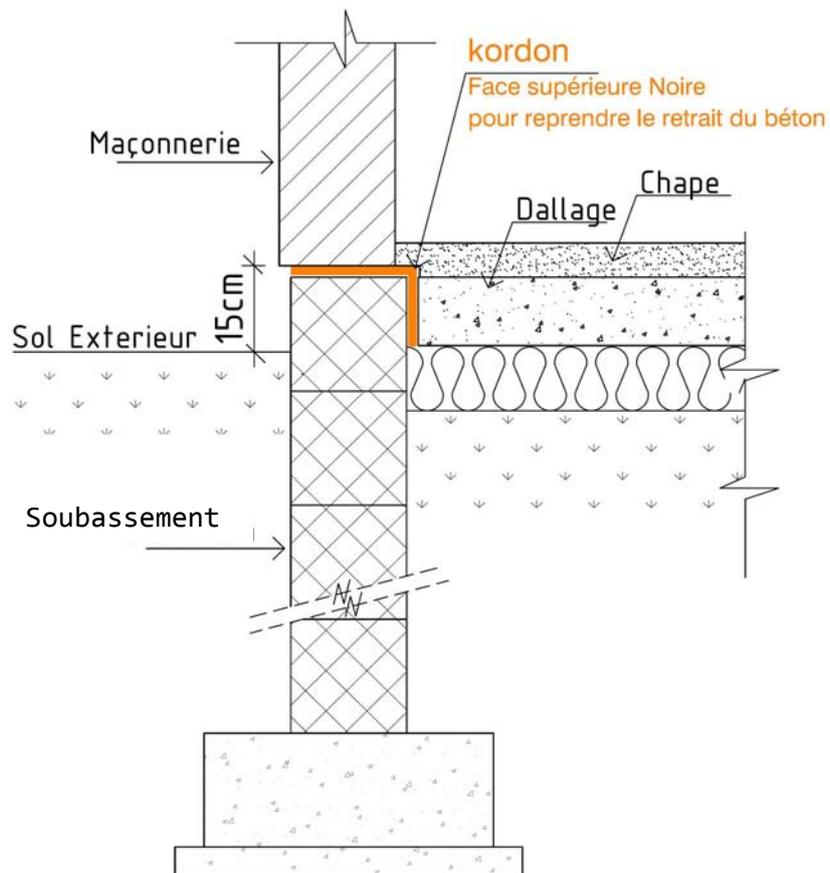


Figure 7 – Pose périmètre sous dallage désolidarisé avec chape (hors zone sismique) . Isolant sous dallage résistant aux termites.

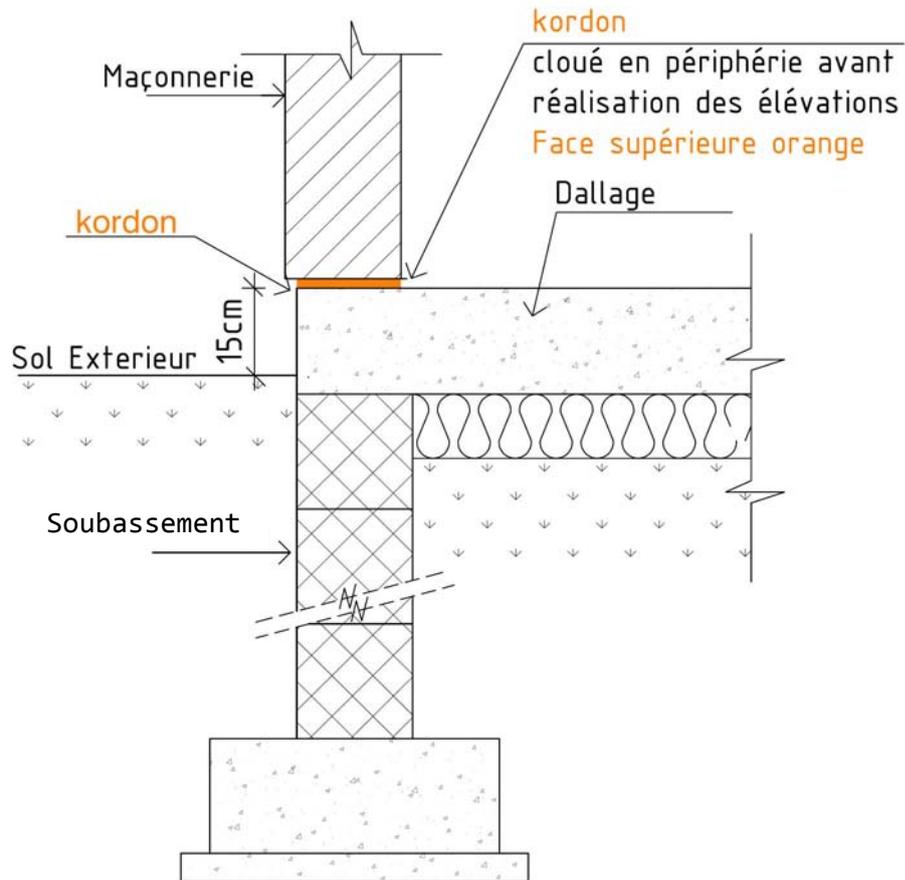


Figure 8 – Pose périmètre sur dallage solidarisé (hors zone sismique). Isolant sous dallage résistant aux termites.

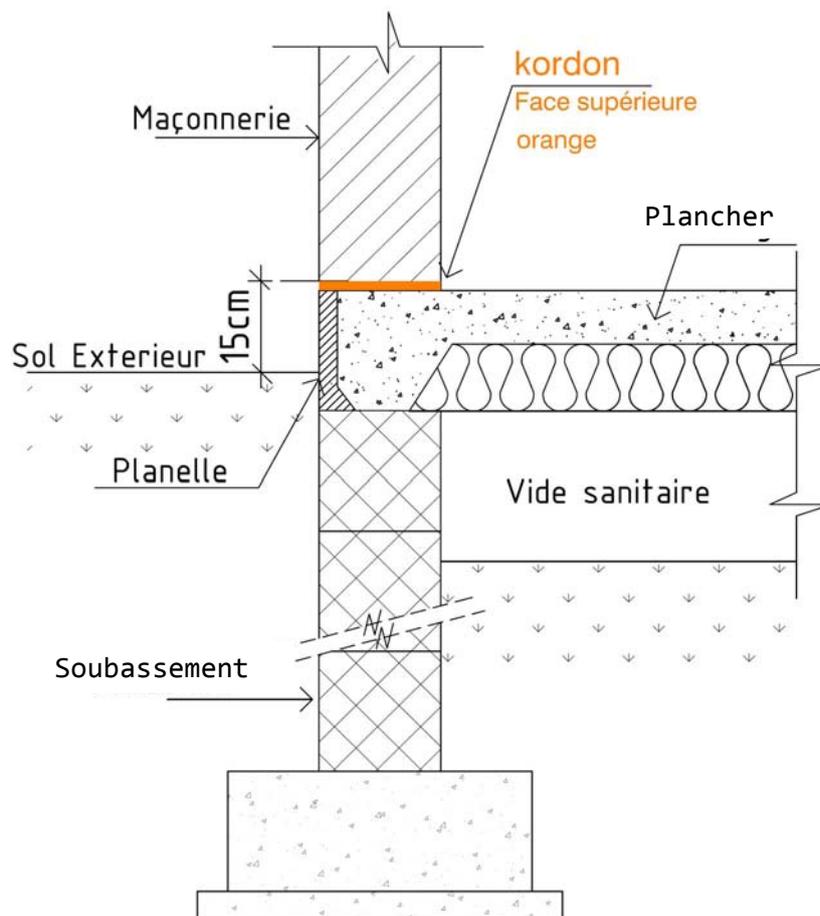


Figure 9 – Pose périmètre sur plancher sur vide sanitaire non contrôlable (hors zone sismique). Isolant résistant aux termites.

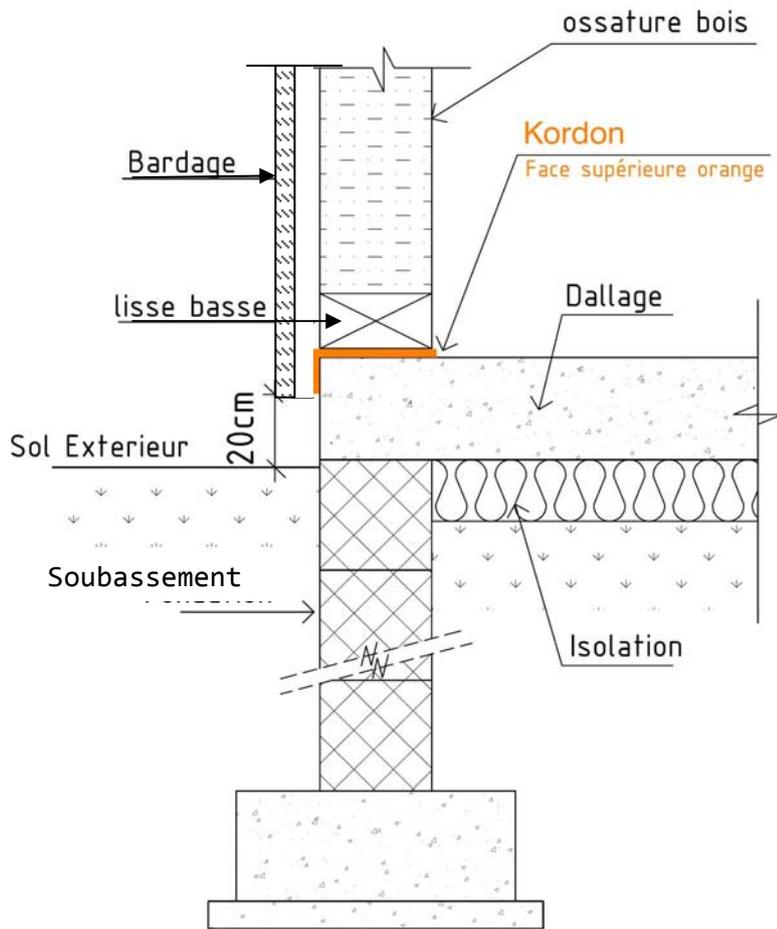


Figure 10 – Pose périmètre sur dallage solidarisé - Maison ossature Bois. Isolant sous dallage résistant aux termites.

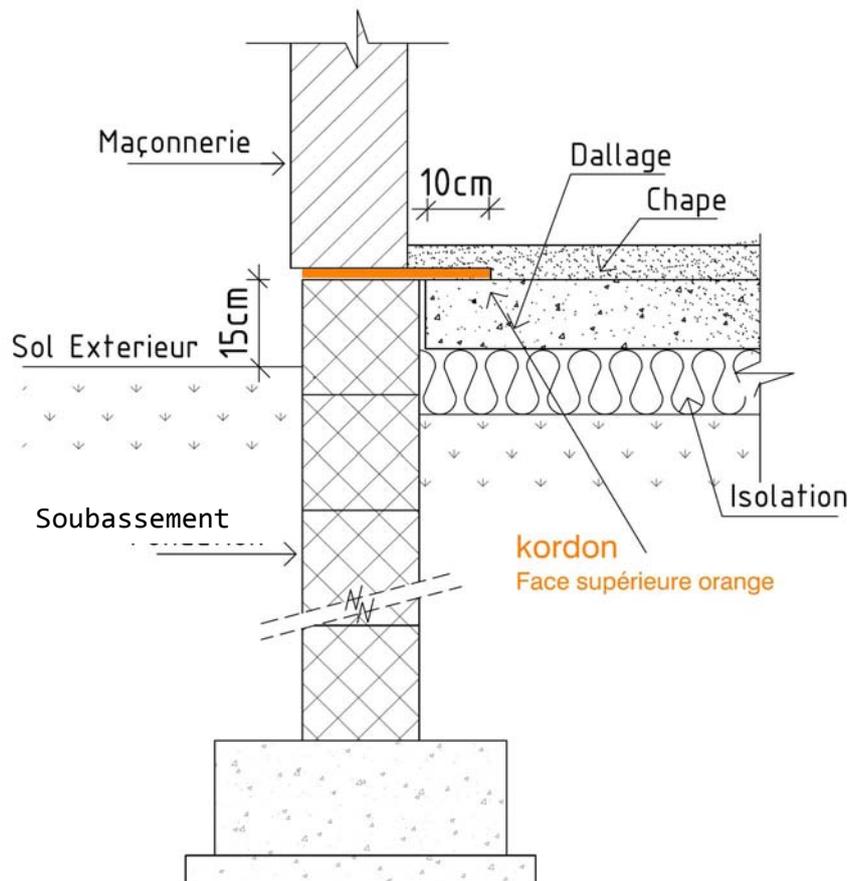


Figure 11 - Pose périmètre sur dallage désolidarisé (hors zone sismique). Isolant sous dallage résistant aux termites.

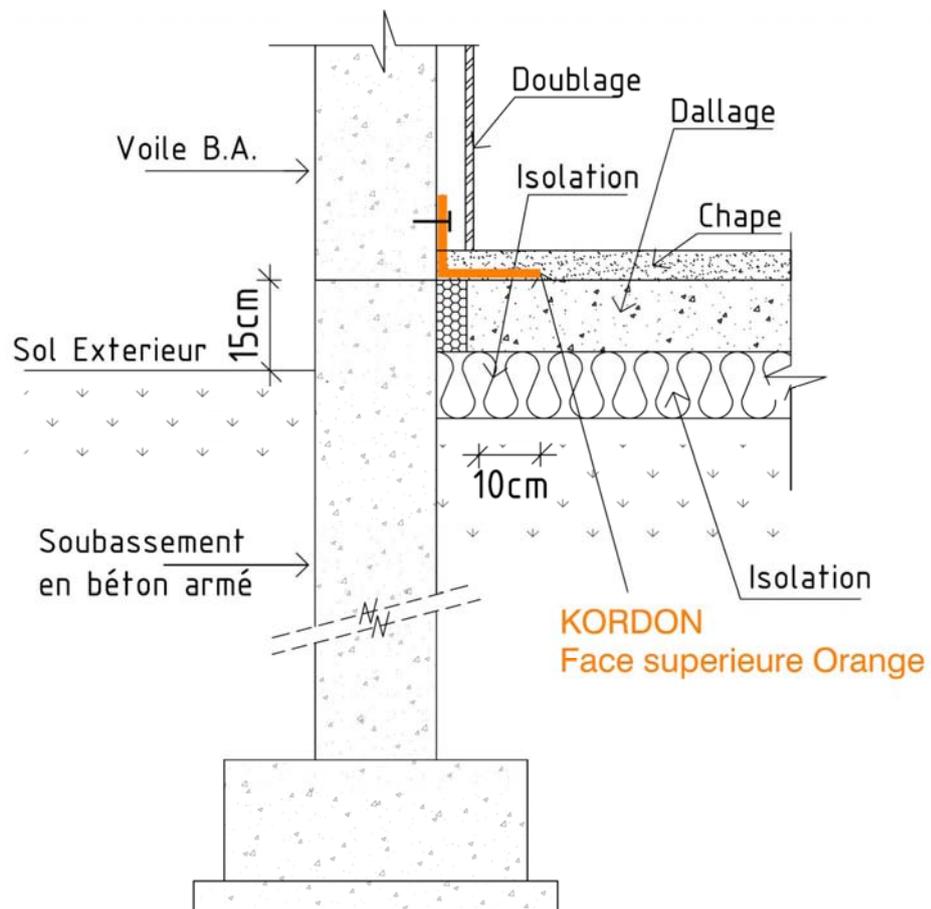


Figure 12 – Pose périmètre sur dallage désolidarisé et contre voile béton armé – y compris en zone sismique. Isolant sous dallage résistant aux termites.

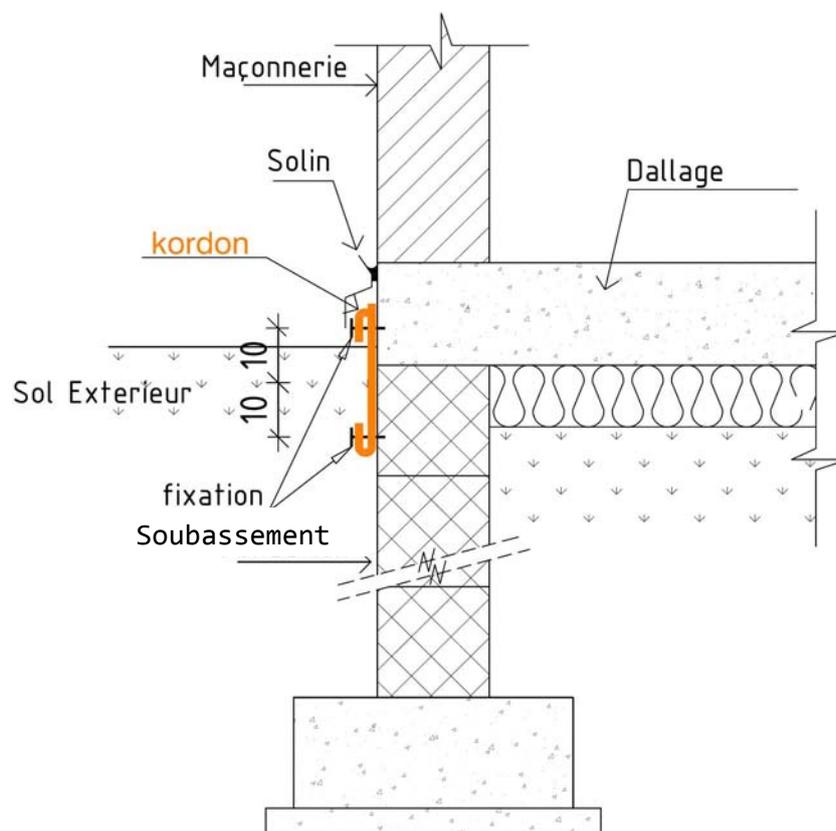


Figure 13 – Pose Périmètre en verticale y compris zone sismique. Isolant sous dallage résistant aux termites.

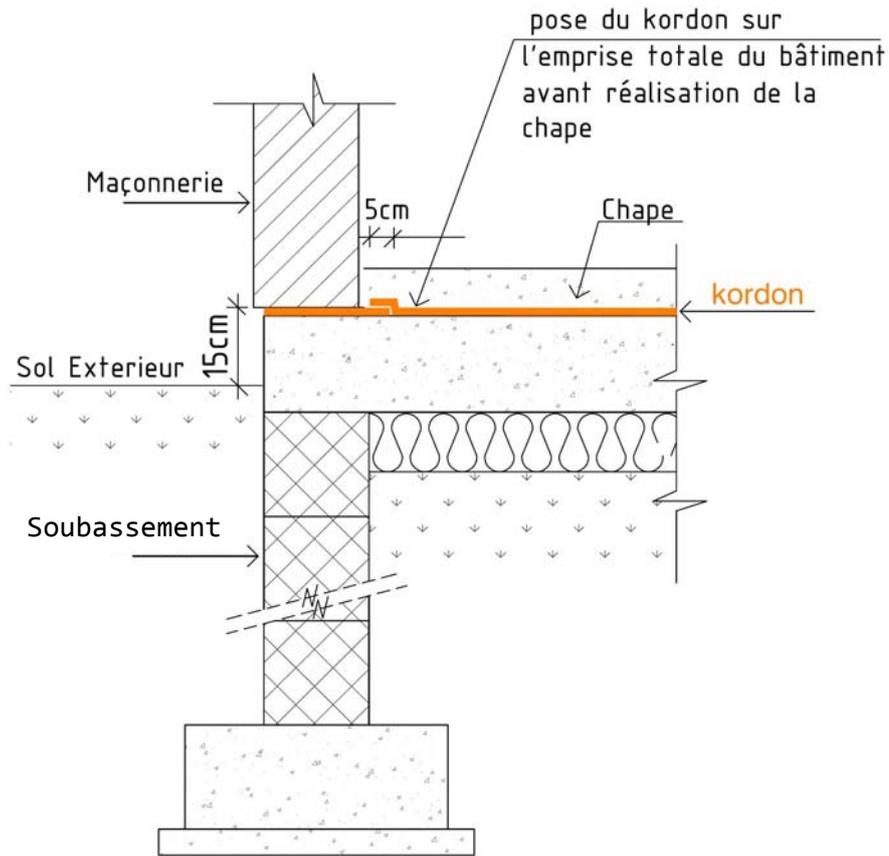


Figure 14 – Pose complète sur dallage solidarisé – Face supérieure orange - (hors zone sismique). Isolant sous dallage résistant aux termites.

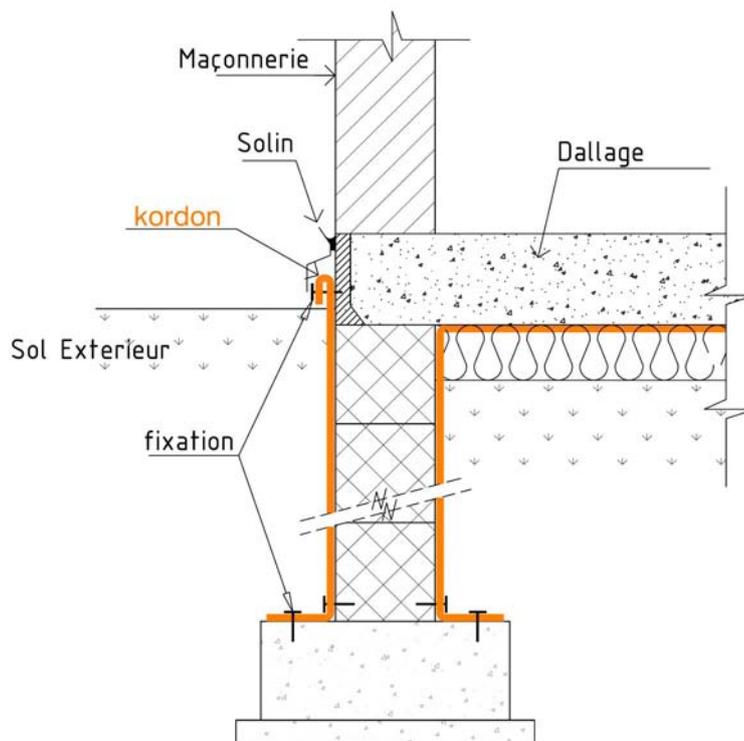


Figure 15 – Pose complète contre soubassements et sous dallage – Face supérieure orange – y compris zone sismique. Isolant sous dallage résistant aux termites.

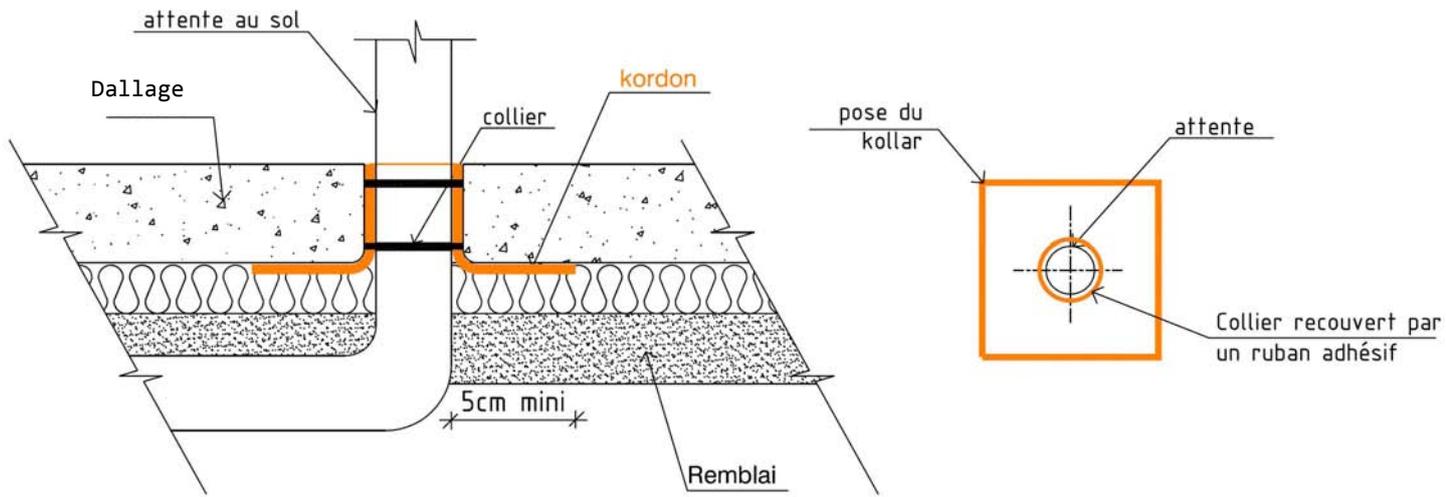


Figure 16 – Traversées de dallage. Isolant sous dallage résistant aux termites.

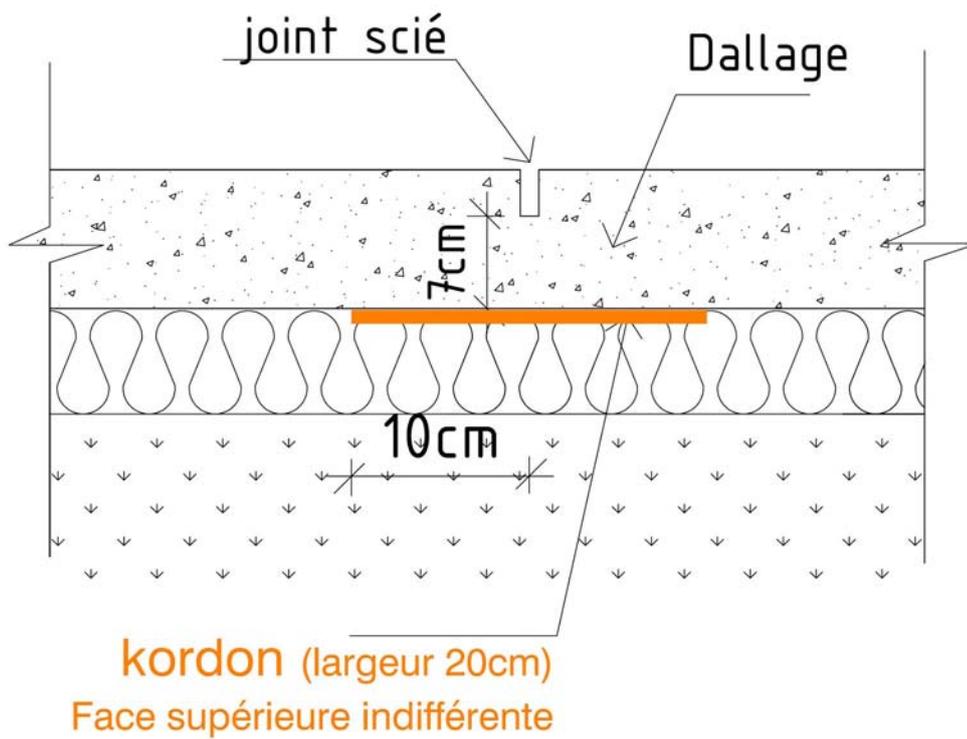


Figure 17 – Joint scié pour épaisseur de dallage inférieur à 12 cm. Isolant sous dallage résistant aux termites.



Figure 18 – protection des ferrillages

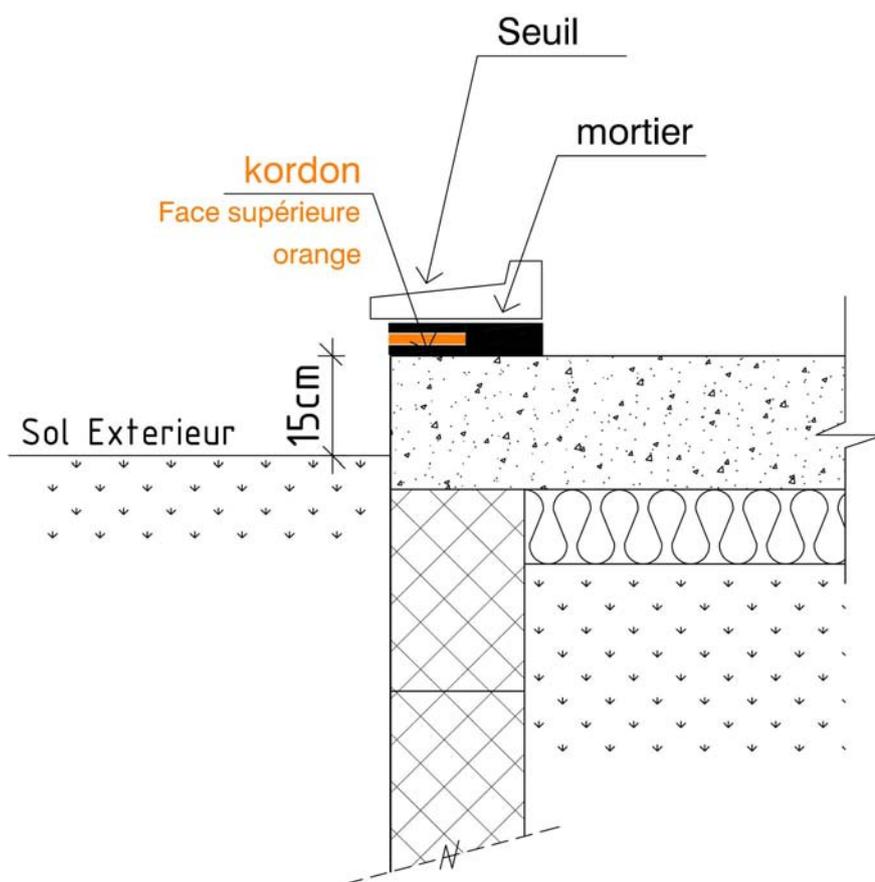


Figure 19 – Seuils. Isolant sous dallage résistant aux termites.

KORDON

largeur en fonction de
l'épaisseur de la rampe d'accès

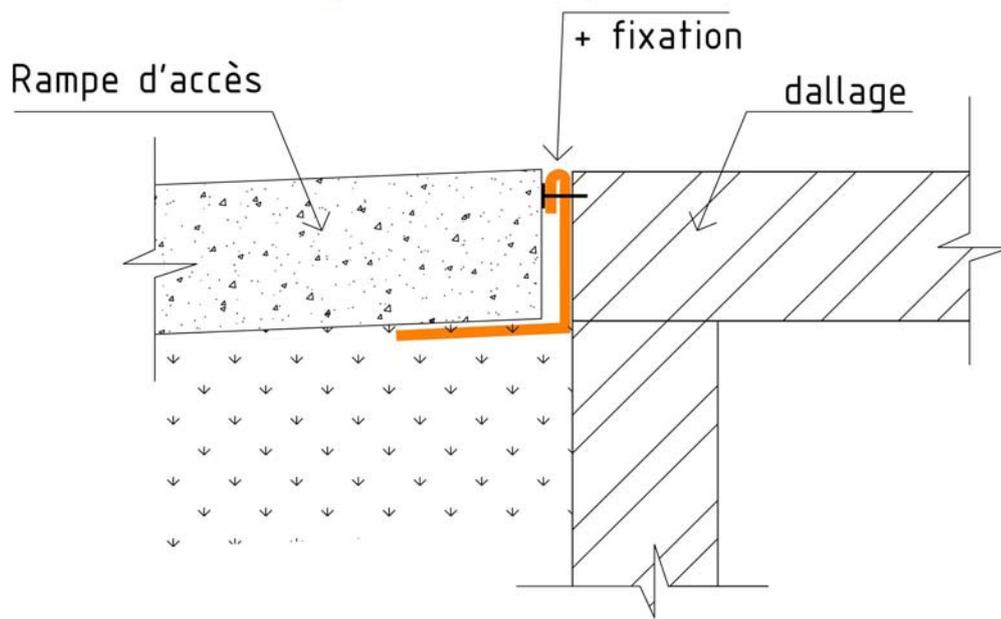


Figure 20 – Rampe d'accès

428 mm x 247 mm
Bayer Environmental Science - AGCI - 0081 18/00/97 - Admire 7 Ad

Barrière antitermite.
Isolation antitermite longue durée
pour la protection des bâtiments.

Rouleau de 1,5 m x 50 m

Contient :
Deltaméthrine 2 g/m²

ARTICLE 06033848

Usage professionnel préventif contre les termites

Caractéristiques :
Kordon® se compose d'une toile synthétique prise en sandwich entre deux films plastiques. La toile est imprégnée d'un termiticide puissant à base de deltaméthrine. Les films plastiques ont pour but de limiter tout contact avec la substance active pour l'applicateur et l'environnement, ainsi que d'empêcher les remontées d'humidité.

Mode d'emploi :
La barrière antitermite Kordon® s'installe au moment de la construction de tout bâtiment en zone termitée. Pour définir la solution optimale de pose adaptée à chaque type de chantier, consulter le manuel d'installation. La barrière antitermite Kordon® est garantie pendant 10 ans.

Emballage :
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précautions d'usage. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions particulières figurant sur la fiche de données de sécurité.

Stockage :
Stocker hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Garder dans un endroit sec, dans ces conditions, la barrière antitermite Kordon® peut être stockée pendant au moins 2 ans.

KORDON®
Contient : 2 g/m² de deltaméthrine.

Sans classement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'environnement.

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04.72.85.43.85
Numéro d'appel d'urgence 24h/24h : 04.72.85.25.25

© Marque déposée Bayer
Bayer Environmental Science SAS
16 Rue Jean-Marie Leclair
F-69009 LYON - FRANCE

Bayer Environmental Science
A Business Group of
Bayer CropScience

Figure 21 –Exemple d'étiquetage



ETAPE 1 : On déroule le 1er lé de Kordon sur le bord du dallage



ETAPE 2 : On déroule le 2ème lé de Kordon sur le bord du dallage avec une recouvrement du 1er lé de 5cm minimum

Figure 22 –Réalisation d'un angle sur dalle